Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizera per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach / Tel. 031/ 382 10 10 / Fax 031/ 382 10 16
www.sab.ch info@sab.ch Postkonto 50-6480-3

Berne, le 4 mars 2019

Communiqué de presse 1161

Politique agricole 2022+ : une révision comprenant des aspects positifs pour les régions de montagnes

Le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB) constate avec satisfaction que ses principales exigences ont été intégrées dans le document sur le développement de la politique agricole. Par conséquent, le SAB soutient globalement ce projet. Toutefois, le SAB demande également des corrections substantielles. La fonction centrale de l'agriculture, au sein des régions de montagnes et rurales, doit être mieux prise en considération.

Le SAB soutient la contribution pour les exploitations agricoles à temps partiel
Le SAB est clairement en faveur de l'introduction d'une contribution pour les exploitations à temps partiel, situées dans les régions de montagnes, afin de les renforcer. Ces exploitations garantissent la valorisation globale des surfaces agricoles et contribuent à la sécurité de l'approvisionnement. L'introduction d'un plafond pour les paiements directs, selon la taille des exploitations, est également soutenue par le SAB. Cependant, le SAB préfère un système progressif plutôt qu'un plafond rigide. Le SAB approuve également l'idée visant à développer des stratégies adaptées aux conditions régionales. Ceci pour autant que ces stratégies n'entraînent pas de coûts administratifs supplémentaires pour les cantons et que les 90% du financement soient pris en charge par la Confédération. Le SAB remarque également avec satisfaction, que la Confédération souhaite encourager la numérisation des exploitations agricoles.

Ajustements incompréhensibles au sujet des améliorations structurelles
Pour le SAB, il est incompréhensible qu'il n'y ait aucune mention explicite des régions de montagnes dans l'article sur les améliorations structurelles. Des coûts de construction plus élevés découlant de conditions climatiques plus extrêmes, de longs trajets et une topographie difficile justifient qu'une attention particulière soit accordée aux régions de montagnes, en tant qu'espaces économiques et de vie méritant d'être renforcés. Il est ainsi nécessaire de maintenir les aides aux investissements, en faveur des bâtiments d'habitation situés en montagne. Dans un autre domaine, la Confédération envisage, une fois de plus et malgré deux décisions parlementaires, la suppression des contributions servant à valoriser la laine de mouton. Cette décision est d'autant plus incompréhensible pour le SAB, que l'utilisation judicieuse d'une matière première locale mérite d'être soutenue, en termes de durabilité.
Le SAB ne peut soutenir les principaux changements proposés dans le droit foncier agricole et dans le droit du bail. Il ne voit donc aucune raison pour une révision législative à l'heure actuelle.

La prise de position du SAB (en allemand) se trouve sur notre site Internet : www.sab.ch

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national, Tél. 079 429 12 55